Bornes de recharge électrique

Bornes de recharge pour les véhicules électriques. Informations et positionnement géographique à Pessac et dans la Métropole.

Une nouvelle borne de recharge électrique a été mise en service à Pessac en février 2024. Située 3 rue de Belfort à Cap de Bos, elle s'ajoute aux bornes déjà existantes.

Ces bornes sont gérées par la Métropole de Bordeaux et leur supervision (relation usagers, suivi de l'exploitation, gestion des recettes) est opérée par Freshmile, un opérateur français indépendant, leader du domaine. L'ensemble des recettes générées par le réseau sont reversées à la Métropole.

Implantation

Retrouvez l'implantation de toutes les bornes de recharge pessacaises et de la Métropole sur la carte disponible sur geo.bordeaux-metropole.fr

(Les restrictions d'accès de cette carte ne permettent pas de l'afficher sur pessac.fr).

Mode d'emploi

Les équipes de Bordeaux Métropole ont édité un guide d'utilisation.

Télécharger ce mode d'emploi des bornes de recharge au format PDF .

Tarifs

Depuis janvier 2024, une évolution est entamée vers une mixité de la tarification, basée sur l'énergie délivrée (KW/h) et la durée de session de recharge. Ce changement reflète mieux la réalité de la prestation fournie et permet d'encourager la rotation des véhicules.

Modalités de tarification

- Une base délivrance d'énergie de 0,38 € TTC/kWh délivré
- Un complément "temps d'immobilisation" du point de charge de 4,00€ TTC/h, si la session dépasse 4h de recharge sur les prises lentes (prises E/F, Type2, Type3), ou 2h sur les prises rapides en courant continu (prises CCS Combo et CHAdeMO).

- Pour inciter à la recharge de nuit, le complément "temps d'immobilisation" du point de recharge est supprimé entre 23h et 8h sur les charges réalisées en courant alternatif (prises E/F, Type2, Type3).
- Au-delà de 14h de session, la facturation maximale de 48,00€ TTC (40,00€HT) est appliquée, afin d'encourager la rotation des véhicules et assurer la disponibilité des places.

Retrouvez toutes les informations utiles pour recharger votre véhicule sur sedeplacer.bordeaux-metropole.fr

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS